

**GEMENG KÄERJENG**  
**AVIS D'URBANISME**

**Plan d'aménagement particulier – Modification ponctuelle des plans d'aménagement particulier quartier existant du « type 8 - zones résidentielles » et du « type 13 – zones centrales » de Bascharage.**

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal a approuvé la modification ponctuelle des plans d'aménagement particulier quartier existant du « type 8 - zones résidentielles » et du « type 13 – zones centrales » de Bascharage, le 21 septembre 2022, point à l'ordre du jour n°4.7.

Le dossier a été notifié au ministre le 26 septembre 2022.

Bascharage, le 27 septembre 2022

Le Collège des Bourgmestre et Échevins

Michel WOLTER

Josée-Anne SIEBENALER-THILL

Frank PIRROTTE

Richard STURM